



Le Ministre des Affaires Économiques,

Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention ;

Vu le procès-verbal dressé le 24 juin 1980 à 11 h. 05
au Service de la Propriété Industrielle ;

ARRÊTE :

Article 1. — *Il est délivré à Mr Arille PREVINAIRE*
chaussée de Bruxelles, 123, 1401 Baulers-Nivelles

un brevet d'invention pour : Moteur électrique polaire

Article 2. — *Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.*

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 15 juillet 1980.

PAR DÉLÉGATION SPÉCIALE :

L. SALPETEUR
Directeur

00071

Amille PREVINAIRE

Titre: Moteur électrique polaire

Description.

Le moteur électrique polaire est composé de pôles fixes et d'un bras portant les pôles mobiles.

Les pôles mobiles sont attirés par les pôles fixes à la position indiquée sur le plan.

La coupure de courant d'excitation est coupé par un plateau de contact avec résistance dégressive ou tout autre système électrique afin d'éviter un courant de coupure élevé.

L'angle de coupure λ est fonction de la vitesse.

Le nombre de pôles est fonction du diamètre de l'appareil.

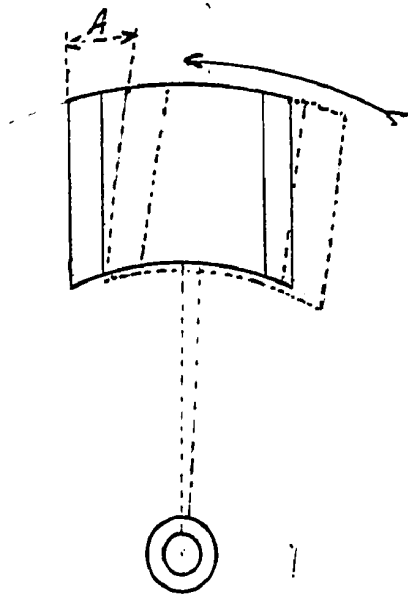
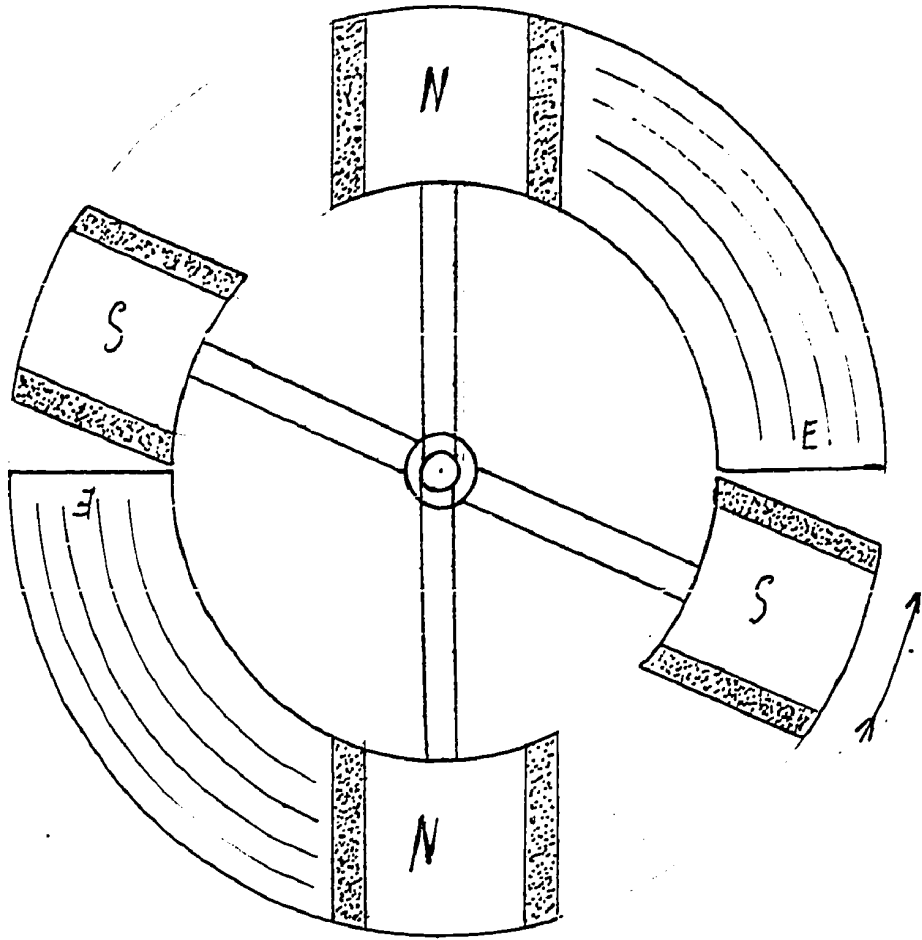
La vitesse et le couple développé par l'appareil n'a aucun rapport avec le courant d'alimentation des électros-aimant.

Les pôles N. sont fixes avec bec polaire E.

Les pôles S. sont les pôles mobiles.

Le courant d'excitation prend naissance suivant le dessin à la position des pôles.

Previnaire



Primer ce